



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

épidémies

Question écrite n° 15058

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'épidémie de pneumopathies inexpliquées qui s'est développée en février dernier dans un hôpital français à Hanoi, à partir de l'arrivée d'un malade en provenance de Hongkong, et qui n'a cessé de progresser depuis puisqu'une seconde épidémie s'est développée dans un hôpital de Hongkong. Les malades sont tous des membres du personnel hospitalier ou des proches en contact étroit avec des malades. Plusieurs cas ont été signalés dans treize autres pays (Singapour, Canada, Indonésie, Thaïlande, Chine...), chez des personnes qui, vraisemblablement, revenaient de voyages à Hongkong et qui avaient été en contact avec d'autres malades. Au 15 mars 2003, l'OMS avait signalé plus de 150 cas suspectés ou malades. Pour l'instant, les cas avérés retrouvés ont tous été au contact direct d'un autre malade et nous n'avons pas à déplorer la propagation de l'épidémie chez les populations des pays qui ont vu survenir des cas. En France, plusieurs cas sont en cours d'investigation ou en attente d'informations complémentaires. S'il le félicite des mesures prises pour tenter, par tous moyens, de faire face à cette épidémie en France hexagonale, il lui demande ce qu'il compte faire dans les régions d'outre-mer qui, pour certaines, se trouvent aux portes de la région concernée.

Texte de la réponse

Le dispositif mis en place en France depuis le 15 mars consiste à identifier le plus précocement possible les personnes suspectes de développer un syndrome respiratoire aigu sévère afin, d'une part, de leur proposer une prise en charge adaptée et, d'autre part, de limiter au maximum les risques de survenue de cas secondaires sur le territoire national. Un ensemble des mesures a donc été pris en ce sens : information de la population, traçabilité des passagers, conseils et recommandations aux voyageurs, mise en ligne d'un dossier complet d'information sur le site Internet du ministère, etc. Toutes ces mesures concernent aussi bien la France métropolitaine que les départements d'outre-mer (DOM). De plus, les principaux foyers d'épidémie identifiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) étaient certes concentrés en Asie mais un foyer important a subsisté longtemps au Canada et plus d'une vingtaine de pays ont identifié des cas probables de SRAS sur le territoire. A ce titre, il s'agit bien d'une épidémie mondiale et tous les départements français, quelle que soit leur localisation, ont été associés au dispositif mis en oeuvre. Enfin, l'épidémie de SRAS est désormais éteinte selon l'OMS, mais le risque existe d'une nouvelle reprise d'activité dans le futur. Une vigilance reste donc nécessaire et le dispositif mis en place en mars 2003, qui a fait la preuve de son efficacité puisque aucun cas secondaire n'a été identifié autour des cas de SRAS pris en charge en France, serait réactivé en cas de besoin, sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DOM.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15058

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2376

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6742